



# DOCUMENTS STANDARDISÉS

LE « JOURNAL OFFICIEL »  
DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE  
paraît  
le MARDI et le VENDREDI

IMPRIMERIE OFFICIELLE  
DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE  
12, Rue du 18 Janvier 1952 — TUNIS  
Tél. : 243.873 — 243.874  
Compte courant postal N° 610-15 Tunis

Tous les règlements doivent être effectués  
au nom du Receveur-Economiste



TARIFS		
	EDITION originale	
	1 an	6 mois
Tunisie.....	2.800	1.600
Algérie.....	2.800	1.600
Maroc.....	2.800	1.600
France.....	3.300	1.850
Etranger.....	4.500	2.550
Prix du Numéro...	35	
Prix des Annonces		
La ligne.....	.....	

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE LOIS ET REGLEMENTS (Traduction française)

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE

##### LOIS

	Pages
LOI N° 57-78 du 31 décembre 1957 (8 djoumada II 1377), portant adhésion de la Tunisie au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.....	24
LOI N° 57-73 du 11 décembre 1957 (18 djoumada I 1377), relative au régime de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (Rectificatif).....	24

##### DECRETS ET ARRETES

##### SECRETARIAT D'ETAT A LA JUSTICE

MUTATION de notaires.....	25
---------------------------	----

##### SECRETARIAT D'ETAT A L'INTERIEUR

DECRETS Nos 57-144, 146, 147, 148 et 189 du 31 décembre 1957 (8 djoumada II 1377), portant création de Communes à Tébourba, Bou Merdas, Bekalta, Korba et Testour.....	25
DECRET N° 57-186 du 31 décembre 1957 (8 djoumada II 1377), portant révocation du Président de la Commune de Téboursouk.....	27
DESIGNATION de membres au Conseil de Gouvernorat de	

#### SECRETARIAT D'ETAT AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

ARRETE du Secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Indus du 26 décembre 1957 (3 djoumada II 1377), instituant des règles exceptionnelles et temporaires de recrutement des ingénieurs principaux des Travaux Publics (Mines).....	
ARRETE du Secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Indus du 26 décembre 1957 (3 djoumada II 1377), concernant l'article 4 de l'arrêté du 10 août 1950 (7 kaada 1370), portant règlement particulier du port de Tunis-La Goulette.....	
ARRETE du Secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Indus du 27 décembre 1957 (4 djoumada II 1377), portant fixation des taux limites de marque brute sur le prix de revient applicable au commerce des produits agricoles et industriels.....	

#### SECRETARIAT D'ETAT AUX TRAVAUX PUBLICS ET A L'HABITAT

DECRET N° 57-174 du 31 décembre 1957 (8 djoumada II 1377) approuvant le plan d'aménagement et d'extension de la ville de Tunis.....	
---	--



Ministère  
de la santé  
République Tunisienne



DCAF  
un centre pour la sécurité,  
le développement et  
l'état de droit  
Centre pour le contrôle démocratique des forces armées  
Genève (DCAF)

#### PARTIE NON OFFICIELLE

#### SECRETARIAT D'ETAT AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

BREVETS d'invention.....

## TABLE DES MATIERES

<b>DOCUMENTS STANDARDISÉS</b>	<b>1</b>
1. Réquisition d'examen médico-légal initial	3
1.1. Réquisition d'examen médico-légal initial ( <i>tiers</i> )	
1.2. Réquisition d'examen médico-légal initial ( <i>victime</i> )	
2. Certificat médical initial	5
3. Missions	10
4. Demande d'expertise médicale	13
<b>LISTE DES BONNES PRATIQUES</b>	<b>21</b>



République Tunisienne  
Ministère de la Justice

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : ..... FAX : .....

E-MAIL .....@.....

DE : M.....

SUBSTITUT DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE

A : DR. ....

MÉDECIN LÉGISTE .....

À L'HÔPITAL .....

ADRESSE : .....

TÉL.: .....

❖ **Objet :** Réquisition d'examen médico-légal initial

❖ **Pièces jointes :**

**Dossier médical** (compte-rendu d'hospitalisation, dossier d'imagerie...);

⇒ Si la personne a été/est incarcérée, la copie de l'examen médical externe pratiqué par le médecin à l'entrée de la personne en détention.

**Copie des procès-verbaux ;**

**Copie de la pièce d'identité de la victime ;**

**Toute autre pièce nécessaire à l'examen.**

*Monsieur/Madame,*

Vu la plainte déposée par M/Mme/Me .....

Inscrite aux registres du greffe du tribunal sous le numéro ..... en date

du .... /.... /..... par laquelle il/elle a annoncé que M/Mme .....

.....a été victime d'agression à ..... de la

part de.....

Vu le procès-verbal dressé (s'il a eu lieu) par M/Mme le Substitut du Procureur de la République en date du .... / .... / ..... par lequel M/Mme.....  
a affirmé avoir été victime d'agressions corporelles et/ou morales pouvant être qualifiées de mauvais traitements ou torture ;

***Pour nécessité d'enquête préliminaire, un examen médical urgent de la victime doit être réalisé par le médecin requis personnellement afin d'établir un certificat médical initial conformément à la loi et à la mission suivante :***

1. Examiner la victime après vérification de son identité.
2. Décrire les lésions traumatiques (type, nombre, localisation, forme, dimension, couleur) constatées à l'examen et les mentionner sur un schéma anatomique, avec des photos si possible.
3. Préciser, dans la mesure du possible, le mécanisme de survenue et la nature de/s objet/s vulnérant/s.
4. Préciser, dans la mesure du possible, la date de survenue de ces lésions.
5. Préciser le degré de compatibilité de ces lésions avec les déclarations de la victime (*non compatible, compatible, très compatible*).\*
6. Préciser si l'état de la victime nécessite des examens complémentaires ou des examens médicaux spécialisés.
7. Préciser si son état nécessite des soins immédiats.
8. Préciser la durée de repos nécessaire.
9. Préciser les types de traitements nécessaires ou recommandés.

Les frais seront portés sur le budget du ministère de la Justice.

Fait à ....., le : .....

***Substitut du Procureur de la République***

***M./Mme. ....***

\* Définitions pour chaque degré de compatibilité :

- ***non compatible*** : la lésion ne peut pas avoir été causée par le traumatisme mentionné ;
- ***compatible*** : la lésion pourrait avoir été causée par le traumatisme mentionné, mais il est non spécifique et il y a beaucoup d'autres causes possibles ;
- ***très compatible*** : la lésion pourrait avoir été causée par le traumatisme mentionné, et il y a peu d'autres causes possibles.



**République Tunisienne**  
**Ministère de la Justice**

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE

.....

ADRESSE : .....

.....

TÉLÉPHONE : ..... FAX : .....

E-MAIL .....@.....

DE : M.....

SUBSTITUT DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE .....

A : DR. ....

MÉDECIN LÉGISTE .....

À L'HÔPITAL .....

ADRESSE : .....

TEL.: .....

❖ **Objet** : Réquisition d'examen médico-légal initial

❖ **Pièces-jointes** :

**Dossier médical** (compte-rendu d'hospitalisation, dossier d'imagerie...);

⇒ Si la personne a été/est incarcérée, la copie de l'examen médical externe pratiqué par le médecin à l'entrée de la personne en détention.

**Copie des procès-verbaux** ;

**Copie de la pièce d'identité de la victime** ;

**Toute autre pièce nécessaire à l'examen.**

*Monsieur/Madame,*

Vu la plainte déposée par le/la nommé/e .....,  
né/e le: .../.../..... à ..... demeurant à .....,  
profession:....., numéro de carte d'identité nationale :.....,  
inscrite aux registres du greffe du tribunal sous le numéro ..... en date du  
.../.../....., par laquelle le/la plaignant/e a annoncé qu'il/elle a été victime d'agression à  
..... de la part de.....

Vu le procès-verbal dressé par M/Mme le Substitut du Procureur de la République en date du ...../...../..... par lequel le/la nommé/e ..... a réitéré ses déclarations, en affirmant qu'il/elle a été victime d'agressions corporelles et/ou morales pouvant être qualifiées de mauvais traitements ou torture;

***Pour nécessité d'enquête préliminaire, un examen médical urgent de la victime doit être réalisé par le médecin requis personnellement afin d'établir un certificat médical initial conformément à la loi et à la mission suivante :***

1. Examiner la victime après vérification de son identité.
2. Décrire les lésions traumatiques (type, nombre, localisation, forme, dimension, couleur) constatées à l'examen et les mentionner sur un schéma anatomique, avec des photos si possible.
3. Préciser, dans la mesure du possible, le mécanisme de survenue et la nature de/s objet/s vulnérant/s.
4. Préciser, dans la mesure du possible, la date de survenue de ces lésions.
5. Préciser le degré de compatibilité de ces lésions avec les déclarations de la victime (*non compatible, compatible, très compatible*).\*
6. Préciser si l'état de la victime nécessite des examens complémentaires ou des examens médicaux spécialisés.
7. Préciser si son état nécessite des soins immédiats.
8. Préciser la durée de repos nécessaire.
9. Préciser les types de traitements nécessaires ou recommandés.

Les frais seront portés sur le budget du ministère de la Justice.

*Fait à ....., le : .....*

***Substitut du Procureur de la République***

***M./Mme. ....***

\* Définitions pour chaque degré de compatibilité :

- ***non compatible*** : la lésion ne peut pas avoir été causée par le traumatisme mentionné ;
- ***compatible*** : la lésion pourrait avoir été causée par le traumatisme mentionné, mais il est non spécifique et il y a beaucoup d'autres causes possibles ;
- ***très compatible*** : la lésion pourrait avoir été causée par le traumatisme mentionné, et il y a peu d'autres causes possibles.



Ministère  
de la santé  
République Tunisienne

République Tunisienne  
Ministère de la santé  
Hôpital .....  
Service .....  
Docteur .....

....., le ...../...../ 20.....  
Tribunal de Première Instance de  
.....  
Ministère public  
N° d'inscription .....

## CERTIFICAT MÉDICAL INITIAL

Je soussigné/e, Docteur ..... médecin .....  
à l'Hôpital.....;

Requis par M/Mme ..... Procureur de la République près le Tribunal  
de 1<sup>ère</sup> Instance de ....., à l'effet de procéder à l'examen médico-légal initial de M/Mme :  
.....

- **Sexe :** masculin/féminin
- **Date de naissance :** ...../...../.....
- **Lieu de naissance :** .....
- **Numéro de pièce d'identité :** .....
- **Domicilié à :** .....
- **Métier :** .....
- **Niveau d'études :** .....
- **Situation familiale :** .....
- **Antécédents médicaux, chirurgicaux et traumatiques :** .....

Avec pour mission de/d' :

1. Examiner la victime après vérification de son identité.
2. Décrire les lésions traumatiques (type, nombre, localisation, forme, dimension, couleur) constatées à l'examen et les mentionner sur un schéma anatomique, avec des photos si possible.
3. Préciser, dans la mesure du possible, le mécanisme de survenue et la nature de/s objet/s vulnérant/s.
4. Préciser, dans la mesure du possible, la date de survenue de ces lésions.

5. Préciser le degré de compatibilité de ces lésions avec les déclarations de la victime (*non compatible, compatible, très compatible*).\*
6. Préciser si l'état de la victime nécessite des examens complémentaires ou des examens médicaux spécialisés.
7. Préciser si son état nécessite des soins immédiats.
8. Préciser la durée de repos nécessaire.

---

## PIÈCES COMMUNIQUÉES

---

**Pièce/s (type et date) :**

- .....
- .....
- .....

---

## FAITS ALLÉGUÉS

---

**1. Circonstances de l'arrestation et de la détention :**

- Manifestation sur la voie publique/effraction de domicile/.....
- Type de l'arrestation : sans violence, violence verbale, violence physique (coups, objets, armes, .....)

**2. Description résumée de la détention et des faits :**

La victime déclare avoir été arrêtée le .../.../20.... à ..... par .....  
 ..... et avoir été détenue, interrogée le .../.../..... à .....  
 Puis, elle déclare avoir été victime :

**À (lieu) :**

- **Description des locaux :** poste de police ou de la garde nationale, maison d'arrêt, district de police, .....  
 ..... (*objets dans le local si le local est non identifié : bureau, armoire, ordinateur*)
- **Description des personnes présentes :** habits (civil, uniforme, cagoule, .....), morphologie (.....), armées ou non (.....), autres (.....)



**Le (date et heure estimées) :**

➤ **Description :** .....

**De (décrire les méthodes et les procédés de torture et/ou de mauvais traitements tels que rapportés par la victime) :**

- Insultes, humiliations, menaces, déshabillage complet, .....
- Coups directs par objets : nature de l'objet, localisation sur le corps, .....
- Décharge électrique : nature de l'objet, localisation sur le corps, .....
- Brûlure, .....
- Privation de sommeil, privation de nourriture, .....
- Suspension du corps, ligotage, .....
- Agression sexuelle : type, objets, .....
- .....

---

## EXAMEN MÉDICAL

---

**I. Circonstances de l'examen :**

- **Date et heure de l'examen :** .../.../20...
- **Motif de l'examen :** allégation de torture et/ou de mauvais traitements
- **Consentement en connaissance de cause :** oui/non
- **Personne accompagnant la victime :** aucune/oui, si **oui** : nom ....., prénom ..... et qualité .....
- **Personne assistant à l'examen :** aucune/oui, si **oui** : nom ....., prénom ..... et qualité .....

**II. Doléances exprimées par la victime**

La victime se plaint actuellement de .....

.....



## CONCLUSIONS

1. M/Mme ..... présente **les lésions traumatiques suivantes** : .....

.....

.....

2. La **date de survenue de ces lésions** est estimée à ..... avant la date de cet examen médical ;

3. Ces lésions sont compatibles avec l'utilisation de : .....

4. Ces lésions constatées à l'examen physique sont **non compatibles / compatibles / très compatibles** avec les faits allégués.

5. La victime a bénéficié des examens complémentaires suivants : .....

.....

L'état de la victime nécessite la réalisation des examens complémentaires ou des examens médicaux spécialisés suivants : .....

.....

6. L'état de la victime **nécessite / ne nécessite pas** des soins immédiats.

Si oui, préciser **hospitalisation / intervention chirurgicale / immobilisation** / .....

7. L'état de santé de la victime nécessite un repos de ... jours, sauf complications.

8. Ci-joint un dossier technique comportant :

- Des schémas anatomiques ;
- Des photos ;
- Des comptes rendus et documents relatifs aux examens médicaux complémentaires ;
- .....

**L'examen médical a été conduit sans restriction** : oui/non

Si non, **décrire et préciser la situation** : .....

.....

**Rapport médical remis à** : .....

**Date et heure** : ...../...../..... à .....h..... min

Signature et cachet



République Tunisienne  
Ministère de la Justice

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE

.....

ADRESSE : .....

.....

TÉLÉPHONE : ..... FAX : .....

E-MAIL .....@.....

DE : M.....

JUGE D'INSTRUCTION, BUREAU N° .....

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE.....

.....

AU DR. ....

MEDECIN LEGISTE, EXPERT .....

A L'HOPITAL .....

ADRESSE : .....

TÉL.: .....

❖ **Objet** : Mission d'expertise médicale

❖ **Pièces jointes** :

- Certificat médical initial ;**
- Dossier médical de détention, examen d'entrée inclus ;**
- Dossier médical (compte-rendu d'hospitalisation, dossier d'imagerie...)** ;
- Copie des procès-verbaux ;**
- Copie de la carte d'identité ;**
- Toute pièce nécessaire à l'expertise.**

*Monsieur/Madame,*

Vu l'affaire d'instruction n°....., notamment le réquisitoire introductif d'information en date du ... /... / ..... contre : .....

pour avoir commis : .....

.....

conformément aux articles : .....

.....

.....

**1** TPI de ....., Tél. : ....., Fax : ....., E-mail :.....@.....

Vu le certificat médical initial établi par le médecin légiste Dr .....  
..... exerçant à l'hôpital de ..... en date du ... / ... / .....

***Une expertise médicale s'est avérée nécessaire et doit être réalisée personnellement par l'expert désigné, conformément à la loi et à l'aune des directives du Protocole d'Istanbul et à la mission suivante :***

1. Étudier les pièces communiquées.
2. Décrire les circonstances de l'entretien.
3. Retranscrire les faits détaillés rapportés par la victime pendant l'examen.
4. Recueillir les doléances exprimées par la victime.
5. Procéder à un examen physique et psychologique détaillé de la victime. Préciser si un examen psychiatrique est nécessaire.
6. Mentionner, dans la mesure du possible, les lésions initiales, la date de leur survenance, les suites immédiates et leur évolution, ainsi que la nature des soins médicaux et paramédicaux mis en œuvre jusqu'à la consolidation ou la guérison.
7. Déterminer, dans la mesure du possible, les méthodes et/ou le matériel utilisés pour entraîner les lésions.
8. Décrire l'état actuel et déterminer les séquelles si elles existent.
9. Déterminer si les violences ont été suivies de mutilation d'un membre ou d'un organe, de fracture, de défiguration, de castration ou d'incapacité permanente.
10. Décrire et évaluer le degré de souffrances physiques, psychiques et/ou morales endurées liées aux faits s'étendant de la date de ceux-ci à la date de consolidation (*nul, léger, assez important, important*).
11. Fixer la date de consolidation médico-légale.
12. Analyser dans une discussion précise et synthétique la concordance entre les faits allégués et les lésions initiales, leur évolution et les séquelles, en prenant en compte notamment les doléances de la victime et les données de l'examen clinique et psychique.
13. Évaluer, le cas échéant, le taux d'incapacité permanente partielle (IPP) qui en résulte.
14. Préciser la nature des soins à apporter si l'état de la victime le nécessite,
15. Préciser tout ce qui est de nature à éclairer la justice.
16. Rédiger un rapport détaillé et confidentiel.
17. Joindre au rapport un dossier technique comportant :
  - les schémas anatomiques réalisés suivant les schémas en annexe III du Protocole d'Istanbul ;
  - des photos de toutes les lésions et les séquelles de lésion en couleur, dans la mesure du possible ;
  - les résultats des examens complémentaires disponibles.

Cette mission est personnelle :

- elle doit être réalisée uniquement par l'expert désigné ;
- chaque page du rapport doit être signée par l'expert qui doit déclarer à sa fin : « **Je certifie que les déclarations qui précèdent sont exactes et véridiques, que j'ai pu travailler librement et de manière indépendante et que j'ai été autorisé/e à m'entretenir avec le sujet et à l'examen en privé, sans aucune restriction ni limitation, ni sans aucune forme de contrainte de la part des autorités.** »;
- ou « **l'expert soussigné a dû conduire son évaluation avec les restrictions suivantes :.....** ».

Le rapport doit nous parvenir dans un délai maximal de 15 jours de la date de l'examen de la victime. À défaut de la transmission du rapport dans le délai légal, une demande écrite et motivée de prorogation du délai doit être présentée.

En cas d'inaccomplissement des actes demandés pour nécessité de recourir à des examens complémentaires par d'autres médecins, un rapport préliminaire motivé doit nous être communiqué avant l'expiration du délai susmentionné, avec précision du type des examens, des analyses complémentaires, ainsi que la spécialité médicale et la durée nécessaire pour l'accomplissement de ces tâches.

Les frais de l'expertise seront portés sur le budget du ministère de la Justice.

Fait à ....., le : .....

**Juge d'instruction, B. n°:** .....

**M./Mme.** .....



Ministère  
de la santé  
République Tunisienne

République Tunisienne  
Ministère de la santé  
Hôpital .....  
Docteur .....  
Médecin Légiste

....., le ...../...../20.....  
Tribunal de Première Instance de  
.....  
Bureau d'instruction N° .....  
Affaire N°.....

## EXPERTISE MEDICALE

Je soussigné, Docteur .....

- Adresse professionnelle : .....
- E-mail : .....
- Téléphone : .....
- Responsabilités universitaires : Pr/MCA/AHU en Médecine Légale à la Faculté de Médecine de .....
- Responsabilités hospitalières : médecin légiste à l'hôpital .....
- Expert judiciaire (JORT n°..... du .... / .... / ..... page ..... )

Désigné Expert par Ordonnance de M/Mme ..... Juge d'instruction au Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de ..... (.....<sup>ème</sup> Bureau), chargé du rapport de l'affaire n°..... à l'effet de procéder à l'expertise médicale de M/Mme : .....

- **Sexe** : masculin/féminin
- **Date de naissance** : .... / .... / .....
- **Lieu de naissance** : .....
- **Numéro de pièce d'identité** : .....
- **Domicilié à** : .....
- **Métier** : .....
- **Niveau d'études** : .....
- **Situation familiale** : .....
- **Antécédents médicaux, chirurgicaux et traumatiques** : .....
- **Examens médicaux antérieurs basés sur des allégations de torture et mauvais traitements** :  
oui/non ; si oui : date et conclusions du rapport : .....

Avec pour mission de/d' :

1. Étudier les pièces communiquées.
2. Décrire les circonstances de l'entretien.
3. Retranscrire les faits détaillés rapportés par la victime pendant l'examen.
4. Recueillir les doléances exprimées par la victime.
5. Procéder à un examen physique et psychologique détaillé de la victime. Préciser si un examen psychiatrique est nécessaire.
6. Mentionner, dans la mesure du possible, les lésions initiales, la date de leur survenance, les suites immédiates et leur évolution, ainsi que la nature des soins médicaux et paramédicaux mis en œuvre jusqu'à la consolidation ou la guérison.
7. Déterminer, dans la mesure du possible, les méthodes et/ou le matériel utilisés pour entraîner les lésions.
8. Décrire l'état actuel et déterminer les séquelles si elles existent.
9. Déterminer si les violences ont été suivies de mutilation d'un membre ou d'un organe, de fracture, de défiguration, de castration ou d'incapacité permanente.
10. Décrire et évaluer le degré de souffrances physiques, psychiques et/ou morales endurées liées aux faits s'étendant de la date de ceux-ci à la date de consolidation (*nul, léger, assez important, important*).
11. Fixer la date de consolidation médico-légale.
12. Analyser dans une discussion précise et synthétique la concordance entre les faits allégués et les lésions initiales, leur évolution et les séquelles, en prenant en compte notamment les doléances de la victime et les données de l'examen clinique et psychique.
13. Évaluer, le cas échéant, le taux d'incapacité permanente partielle (IPP) qui en résulte.
14. Préciser si l'état de la victime nécessite des soins ultérieurs.
15. Préciser tout ce qui est de nature à éclairer la justice.
16. Rédiger un rapport détaillé et confidentiel.
17. Joindre au rapport un dossier technique comportant :
  - les schémas anatomiques réalisés suivant les schémas en annexe III du Protocole d'Istanbul ;
  - des photos de toutes les lésions et les séquelles de lésion en couleur, dans la mesure du possible ;
  - les résultats des examens complémentaires disponibles.

Et ce, conformément à la loi et à l'aune des directives du Protocole d'Istanbul.



---

## PIÈCES COMMUNIQUÉES

---

- **Pièce n°1** : Une photocopie du certificat médical initial établi le .../.../..... par le Docteur ..... , médecin au service ..... à l'Hôpital .....
- **Pièce n°2** : Une photocopie du dossier médical de détention n° ..... au service médical de la prison civile de .....
- **Pièce n° 3** : Une photocopie du Dossier médical (compte-rendu d'hospitalisation, dossier d'imagerie .....) établi le .../.../2..... ;
- **Pièce n° 4** : Une photocopie des procès-verbaux ;
- .....

---

## FAITS ALLÉGUÉS

---

### 1. Circonstances de l'arrestation et de la détention :

- Manifestation sur la voie publique/ effraction de domicile /.....
- Type de l'arrestation : sans violence, violence verbale, violence physique (coups, objets, armes, .....)

### 2. Description résumée de la détention et des faits :

La victime déclare avoir été arrêtée le .../.../..... à ..... par ..... et avoir été détenue, interrogée le .../.../..... à ..... Puis, elle déclare avoir été victime :

#### À (lieu) :

- **Description des locaux** : poste de police ou de la garde nationale, maison d'arrêt, district de police, .....  
..... (objets dans le local si le local est non identifié : bureau, armoire, ordinateur)
- **Description des personnes présentes** : habits (civil, uniforme, cagoule, .....), morphologie (.....), armées ou non (.....), autres (.....)

#### Le (date et heure estimées) :

- **Description** : .....

De (décrire les méthodes et les procédés de torture et/ou de mauvais traitements tels que rapportés par la victime) :

- Insultes, humiliations, menaces, déshabillage complet, .....
- .....
- Coups directs par objets : nature de l'objet, localisation sur le corps, .....
- .....
- Décharge électrique : nature de l'objet, localisation sur le corps, .....
- .....
- Brûlure, .....
- Privation de sommeil, privation de nourriture, .....
- .....
- Suspension du corps, ligotage, .....
- .....
- Agression sexuelle : type, objets, .....
- .....
- Autres : .....
- .....

---

## EXAMEN MEDICAL

---

### I. Circonstances de l'examen :

- **Date heure de l'examen** : ...../...../.....
- **Motif de l'examen** : allégation de torture et/ou de mauvais traitements
- **Consentement en connaissance de cause** : oui/non
- **Personne accompagnant la victime** : aucune/oui, si **oui** : nom .....,  
prénom ..... et qualité .....
- **Personne assistant à l'examen** : aucune/oui, si **oui** : nom .....,  
prénom ..... et qualité .....

### II. Examen médical initial (rapporté dans le CMI, s'il existe)

- **Lésions initiales** : description selon les documents médicaux communiqués
- **Date de survenue** : ...../...../.....
- **Mécanismes de survenue et nature des objets vulnérants** : .....
- .....

- **Suites immédiates :** .....
- **Évolution :** .....
- **Nature des soins médicaux et paramédicaux mis en œuvre jusqu'à consolidation :** .....

### III. Doléances exprimées par la victime

La victime se plaint actuellement de .....

### IV. Examen physique

1. **État général :** .....
2. **Peau (une cicatrice : localisation, aspect, forme, mensuration) :** .....
3. **Visage et tête :** .....
4. **Tronc :** .....
5. **Système musculo-osseux :**
  - ♦ Mobilité des articulations du membre supérieur (libre, raideur, ankylose, ...) : .....
  - ♦ Mobilité des articulations du membre inférieur : .....
  - ♦ Station debout : .....
  - ♦ Appui monopodal : .....
  - ♦ Raccourcissement ou amyotrophie : .....
  - ♦ Qualité de la marche : .....
  - ♦ Mouvements complexes : .....
6. **Système nerveux central et périphérique :**
  - ♦ Signe de Romberg : .....
  - ♦ Examen des paires crâniennes : .....
  - ♦ Réflexes ostéo-tendineux : .....
  - ♦ Déficit sensitivo-moteur : .....
7. **Système génito-urinaire :** .....

**IX. Profil/examen psychologique**

Le sujet présente actuellement .....

---

**EXAMENS COMPLÉMENTAIRES**

---

**Examens** (type, date et résultats) :

- .....
- .....
- .....

---

**INTERPRÉTATIONS  
MÉDICO-LÉGALES**

---

**1. Séquelles actuelles**

- **Cicatrices** : .....
- .....
- .....
- .....

**2. Éléments de preuve physique :**

- Les symptômes et infirmités physiques aigus et chroniques mentionnés sont *non compatibles / compatibles / très compatibles* avec les faits allégués.
- Les résultats de l'examen physique sont *non compatibles / compatibles / très compatibles* avec les faits allégués. (Note: L'absence d'observations physiques n'exclut pas la possibilité qu'il y ait eu effectivement torture ou autres mauvais traitements.)

**3. Éléments de preuve psychologique :**

- Les observations psychologiques décrites sont *conformes / non conformes* avec les faits allégués.

---

**CONCLUSIONS**

---

**1.** Les observations physiques et psychologiques, informations recueillies, connaissance des méthodes locales de torture, rapports de consultations, sont *non compatibles / compatibles / très compatibles* avec les faits allégués.

**2.** L'état de santé et les séquelles actuels sont représentés par .....

3. Les souffrances endurées physiques et psychologiques sont représentées par..... Leur degré est évalué à **nul / léger / assez important / important**.

4. Ces séquelles déterminent chez lui une **incapacité permanente/partielle évaluée à .....** (...%)

5. La date de consolidation médico-légale peut être fixée le .....

6. L'état de la victime nécessite, ou pas, des soins ultérieurs à type de .....

7. Ci-joint un dossier technique comportant :

- Des schémas anatomiques ;
- Des photos ;
- Des comptes-rendus et des documents relatifs aux examens complémentaires ;
- .....

*« Je certifie que les déclarations qui précèdent sont exactes et véridiques, que j'ai pu travailler librement et de manière indépendante et que j'ai été autorisé/e à m'entretenir avec le sujet et à l'examen en privé, sans aucune restriction ni limitation, ni sans aucune forme de contrainte de la part des autorités. »*

**L'examen médical a été conduit sans restriction : oui/non**

Si non, décrire et préciser la situation : .....

.....

**Rapport médical remis à :** .....

**Date et heure :** ...../...../..... à .....h..... min

Signature et cachet

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial statements. This includes not only sales and purchases but also expenses, income, and any other financial activity. The document also highlights the need for regular reconciliation of accounts to identify any discrepancies early on.

In the second part, the author provides a detailed breakdown of the accounting cycle. This cycle consists of eight steps: identifying the accounting system, analyzing transactions, journalizing, posting to the ledger, preparing a trial balance, adjusting entries, preparing financial statements, and closing the books. Each step is explained in detail, with examples provided to illustrate the process. The author stresses that following these steps carefully is essential for producing accurate and reliable financial information.

The third section focuses on the preparation of financial statements. It covers the balance sheet, the income statement, and the statement of cash flows. The author explains how these statements are derived from the accounting records and how they provide a comprehensive view of the company's financial health. It also discusses the importance of comparing these statements with the previous period to identify trends and potential areas of concern.

Finally, the document concludes with a discussion on the ethical responsibilities of accountants. It emphasizes that accountants have a duty to provide accurate and honest information to their clients and the public. This requires a high level of integrity and a commitment to ethical standards. The author encourages accountants to always act in the best interests of their clients and to maintain the highest level of professional conduct.

# LISTE DE BONNES PRATIQUES & RECOMMANDATIONS



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Ministère  
de la santé  
République Tunisienne



Centre pour le contrôle démocratique des forces armées  
Genève (DCAF)

DCAF  
un centre pour la sécurité,  
le développement et  
l'état de droit





## Liste de bonnes pratiques et recommandations

### 1. Collaboration entre les magistrats et les médecins légistes :

- Le juge émet automatiquement une demande d'examen médical initial en cas d'allégation de torture et/ou de mauvais traitement.
- Dès qu'il est saisi, le juge transmet la demande de certificat médical initial au médecin légiste dans un délai maximum de deux jours. Le médecin légiste fait parvenir ledit certificat médical initial au juge dans un délai maximum de deux jours.
- Le juge ordonne la réalisation d'une expertise médicale approfondie et rapide à l'aune du Protocole d'Istanbul.
- Dans la demande d'expertise adressée au médecin légiste, le juge mentionne de procéder, si nécessaire, à des examens médicaux complémentaires, notamment psychiatriques.
- Le document original de la réquisition d'expertise est remis directement au médecin légiste.
- Le médecin légiste fait parvenir le rapport d'expertise médicale au juge dans les plus brefs délais.
- Le juge prend les mesures nécessaires pour que les autorités pénitentiaires présentent la victime présumée au médecin légiste dans les plus brefs délais. Si la victime présumée n'est pas amenée dans les délais impartis, le médecin légiste en informe le juge au plus vite.
- En cas de nécessité, le médecin légiste peut être amené à se déplacer au lieu de détention pour effectuer un examen. Le juge d'instruction le précise alors dans sa demande et en informe le responsable du lieu de privation de liberté, afin que le médecin légiste puisse procéder audit examen.
- L'expertise médicale ne constitue pas l'unique moyen de preuve dans le cadre de l'enquête. Le juge a la possibilité de compléter le dossier avec d'autres éléments de preuve.
- Il est recommandé de mettre en place un mécanisme qui facilite la consultation et la coordination entre les magistrats et les médecins légistes. Ils se réunissent régulièrement, au moins une fois par année, sous la supervision du Ministère de la Justice et du Ministère de la Santé publique.

### 2. Conduite de l'examen médical :

- L'examen médical est réalisé sur la base d'une réquisition précise et détaillée émanant d'un juge.
- L'examen médical a lieu, dans la mesure du possible, dans un local approprié, neutre et sécurisé.
- Les médecins légistes exigent d'être seuls lors de la conduite de l'examen.
- Les médecins légistes ne communiquent les résultats de l'examen médical qu'à l'autorité requérante.

- Les médecins pénitentiaires sont formés à l'examen médical initial dans le domaine de la lutte contre la torture et à la rédaction d'un certificat médical initial complet.
- Dans les cas où la demande d'expertise n'émane pas d'un juge (p.ex. d'un officier de la police judiciaire), le médecin légiste informe le ministère public. Une copie du rapport d'expertise est remise à la fois à l'autorité requérante et au juge saisi.
- En cas de contradictions importantes entre les conclusions de plusieurs rapports d'expertise, le juge ordonne une nouvel examen réalisé par un collège d'experts.